

Organisateurs du concours



AJILE ASBL, 14, rue du moniteur, 1000 BRUXELLES, T 02 512.16.11



Festival du Film Fantastique de Bruxelles

PEYMEY DIFFUSION A.S.B.L.

Rue de la Comtesse de Flandre, 8 Gravin van Vlaanderenstraat, 1020 Brussels, T 02 201 17 13,

F 02 201 14 69, www.biff.net, info[at]biff.net

Règlement du concours.

1. Critères de participation

Le concours est ouvert à toute personne vivant ou étudiant en Belgique qui a entre 14 et 20 ans dans le courant de l'année 2027.

Les participant·es peuvent s'inscrire d'une édition à l'autre à l'exception des cinq premiers lauréat·es des éditions précédentes.

2. Thèmes à exploiter

Qu'est-ce que le genre fantastique ?

« Nous pouvons dire que nous avons affaire à une œuvre fantastique quand sont présentes : l'apparition du surnaturel dans notre monde (autrement dit la thématique du désordre), l'intention de l'auteur de créer chez le lecteur/spectateur un sentiment de malaise ou de peur face à ce "désordre", repérable à des procédés techniques récurrents ». Le Fantastique, André Pint.

Thèmes imposés

La nouvelle comprendra une de ces thématiques (à préciser dans le formulaire de participation au concours) :

Quand les morts, les mortes s'en mêlent...

Spectres, fantômes, esprits

Quand la nature s'en mêle...

Les animaux malfaisants ou vengeurs à l'intelligence hors norme

Quand les hommes s'en mêlent...

Quand les femmes s'en mêlent...

Les hommes transformés

Les femmes transformées

Vampires

Zombies

Momies

Les animaux monstrueux

Les monstres mi-humains, mi-animaux

Les parties du corps devenues autonomes

Le temps

L'objet animé

Les cataclysmes

Les créations vivantes

Les mutant·es

Les armes démentielles

L'éclipse solaire

[Uchronie](#)

[Dystopie](#)

Les mondes à venir

3. Descriptif des modalités de participation

Le concours repose sur la rédaction d'une nouvelle fantastique de maximum 10 pages (5000 mots).

La rédaction de cette nouvelle ne peut être qu'individuelle. Les nouvelles écrites par plusieurs personnes seront exclues du concours.

Dans tous les cas, les candidat·es devront s'inscrire à partir du 1er septembre 2026 sur le site internet d'AJILE (<https://www.ajile.org/concours/nouvelles-fantastiques/>) et envoyer un exemplaire dactylographié de leur nouvelle par voie postale au siège social d'AJILE ASBL (14, rue du moniteur - 1000 Bruxelles), ou par voie électronique à l'adresse cnf.ajile@gmail.com le tout avant le mercredi 14 avril 2027 (le cachet de la poste faisant foi).

4. Utilisations des Intelligences Artificielles

Écrire est difficile et encore plus lorsqu'il s'agit d'un concours d'écriture. Aligné des mots, des phrases, des paragraphes pour exprimer sa pensée, sa réflexion ou ses idées qui feront la quintessence de votre nouvelle n'est pas un exercice facile, les membres du jury qui éprouvent ces mêmes sentiments lorsqu'ils ou elles rédigent en sont bien conscients. Mais lorsqu'on y parvient, on en éprouve une grande fierté et surtout on acquiert une grande liberté.

N'oublions pas que l'écriture a marqué le début de l'histoire des êtres humains. Et en dehors de son côté premier purement administratif ou législatif, l'écriture s'est très vite étendue dans les domaines de la création, de la poésie et de la littérature. Elle est un outil de communication puissant pour exprimer nos envies, nos désirs, nos points de vue, nos joies et nos peines.

Depuis quelques années, plusieurs plateformes d'intelligence artificielle proposent aux personnes une assistance voire une aide complète pour la rédaction de texte. En tant qu'organisateur et garant d'équité et d'éthique envers les participant·es qui ne font pas usage de telles plateformes, nous avons pris la décision d'exclure toutes nouvelles qui comporteraient des portions ou l'ensemble du texte de la nouvelle rédigé par une intelligence artificielle.

Pour déterminer les nouvelles litigieuses, chaque nouvelle reçue sera scannée par différents outils de détection performants et utilisés dans les écoles, les maisons d'édition et les universités.

Que nous utilisons les intelligences artificielles pour nous faciliter dans des démarches administratives, nous pouvons l'admettre, mais de grâce ne confions pas l'expression de nos pensées et de nos émotions à ces dernières.

5. Dates et détermination du gagnant

Les lauréat·es sont sélectionné·es par un jury de professionnel·les se réunissant au mois de mai 2027.

L'annonce des gagnant·es sera faite lors de la remise des prix qui aura lieu le samedi 29 mai 2027 en après-midi à Bruxelles. Tous les auteurs et autrices sont invité·es à y être présent·es pour prendre connaissance de leur prix et bénéficier d'une après-midi d'animations sur le cinéma fantastique.

6. Les prix

Tous les prix décernés le sont individuellement.

Les prix d'AJILE remis en collaboration avec le BIFFF sont :

- 1er prix : la coécriture d'une nouvelle fantastique avec la marraine ou le parrain du concours, l'édition et la promotion de celle-ci + la mallette du fantastique éditée par AJILE + l'opportunité de faire partie du Jury Jeunesse du BIFFF + le livre édité par les jeunes de l'édition précédente.
- Du 2e prix au 5e prix : la réécriture de sa nouvelle avec l'aide et le soutien d'une autrice ou d'un auteur choisi par notre partenaire Passa Porta + la mallette du fantastique éditée par AJILE + l'opportunité de faire partie du Jury Jeunesse du BIFFF + le livre édité par les jeunes de l'édition précédente.
- Du 6e prix au 10e prix : les nouvelles retenues se retrouveront sous format de fichier audio sur le site d'AJILE + la mallette du fantastique éditée par AJILE + le livre édité par les jeunes de l'édition précédente ainsi qu'une formation l'opportunité de faire partie du Jury Jeunesse du BIFFF + le livre édité par les jeunes de l'édition précédente.

Les cinq premiers lauréat.es deviendront membre du Jury Jeunesse qui remettra le prix Jeunesse lors de la Journée des Courts-métrages du Festival International du Film Fantastique de Bruxelles qui se tiendra en mars/avril 2027. Les lauréat.es de la sixième à la dixième places constitueront le jury réserve amener à remplacer un des cinq premiers lauréat.es indisponibles à la date du jury jeunesse. La sélection du lauréat.es se fera en suivant l'ordre dans le palmarès déterminé par les membres du jury.

Elles/Ils passeront une journée en VIP au festival afin d'exercer leur rôle de juré.e.

7. Modalités d'avertissement du gagnant et de retrait du prix

Les gagnant.es seront cité.es lors de la remise des prix qui aura lieu le samedi 29 mai 2027 à 13h00 à Bruxelles, avec tous les participant.es, dans un lieu qui est encore à déterminer, et y recevront leurs prix.

8. Identification des gagnants

Les gagnant.es acceptent de se prêter à des opérations promotionnelles du concours de rédaction de nouvelles fantastiques 2026-2027, notamment par des interviews, des prises de vues et des citations de leur nom à publier notamment dans la presse écrite et audiovisuelle ainsi que sur internet.

9. Modalités de réclamation

Toute contestation ou réclamation relative au concours de rédaction de nouvelles fantastiques 2025-2026 est à envoyer par lettre recommandée à AJILE ASBL 14 rue du Moniteur - 1000 Bruxelles.

10. Demande d'information relative au concours

Toute demande d'information complémentaire sur le concours peut se faire via e-mail à l'adresse [secretariat\[at\]ajile.org](mailto:secretariat[at]ajile.org) ou par téléphone au 02/512.16.11.

11. Contrôle du concours

Le concours est placé sous le contrôle du service concours d'AJILE ASBL.

12. Formule d'adhésion et de communication du règlement du concours

Le fait de participer au concours de rédaction de nouvelles fantastiques 2026-2027 d'AJILE implique l'adhésion au présent règlement qui est consultable sur le site internet d'AJILE (<https://www.ajile.org/concours/nouvelles-fantastiques/>) et communicable à toute personne qui en fait expressément la demande écrite à l'équipe d'AJILE ASBL (14, rue du moniteur - 1000 Bruxelles).

13. Données relatives au concours

Toutes les données relatives au concours (nom, adresse et coordonnées téléphoniques des participant.es) sont conservées par AJILE ASBL dans le seul but du bon déroulement du concours. Vos données sont enregistrées dans les fichiers d'AJILE ASBL et sont destinées à un usage interne. AJILE ASBL applique le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ce règlement a pour but de protéger vos données personnelles, c'est-à-dire toutes les informations qui permettent de vous identifier (nom, prénom, adresse...). Celles-ci ne sont pas communiquées à des tiers. Ces données sont exclusivement destinées au concours de nouvelles fantastiques. Elles ne sont conservées que pour relancer les participant.es remplissant les conditions d'une nouvelle édition du concours. Si toutefois, vous ne souhaitez pas que nous procédions à cette sauvegarde, vous pouvez nous faire parvenir votre avis lors de l'inscription au concours où par voie postale ou électronique à l'adresse suivante [cnf.ajile\[at\]gmail.com](mailto:cnf.ajile[at]gmail.com).

14. Droit de publication des nouvelles et d'utilisation de l'image

Le Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie Bruxelles, la COCOF et AJILE ASBL, se réservent le droit d'éditer les œuvres primées, en tout ou en partie, sous forme de recueil, dans une publication papier ou électronique, ou encore sous une version radiophonique, et ce sans limite de temps. Les éditions, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.

Par leur acceptation de ce règlement, les participant.es cèdent leur droit à l'image pour les photos et enregistrements qui seront effectués dans le cadre de ce concours.